

côte-nord gaspésie bas saint-laurent le grand-portage  
**l'est du québec** E.Q.

**dans nos régions**



**Bas-Saint-Laurent**

Mme Monique Dumais, une des premières diplômées de l'université du Québec à Rimouski (UQAR), vient d'obtenir un doctorat en théologie de l'Union Théological Seminary de New York. Mme Dumais a complété sa scolarité de doctorat de 1973 à 1975 à ce séminaire interconfessionnel affilié à l'université Columbia. En 1972, elle avait obtenu une maîtrise de l'université Harvard. Coiffée du titre "l'Eglise de Rimouski et un plan de développement", la thèse de Mme Dumais analyse l'attitude de l'Eglise face au changement social. La maison d'édition Fides s'est montrée intéressée à publier la recherche de Mme Dumais.

**Côte-du-Sud et Grand-Portage**

M. Jean Blanchet, de Ville Déglis, a accédé à la présidence de l'Association du Parti québécois de Kamouraska-Témiscouata, à l'occasion de l'assemblée générale tenue en décembre dernier, à Rivière-Bleue. Le nouvel exécutif comprendra M. Réal Thérberge, de Saint-Pacôme, à la vice-présidence, M. Pierre Bérubé, de Cabano, comme secrétaire, et M. Ghislain Fournier, de La Pocatière, au poste de trésorier.

**La Rive-Sud**

En acceptant le budget au montant de \$5.6 millions pour l'année 1977 (sans augmenter les taxes), les membres du conseil de ville de Lévis ont résolu d'accroître leur rémunération. C'est la première augmentation depuis 5 ans, a précisé le maire, M. Vincent Chagnon. Elle est de 8 p.c., ce qui représente \$170 par année pour un conseiller et \$400 par année pour le maire.

**La Beauce**

Le Foyer Jeanne-Mance, pour personnes âgées, à Lac-Mégantic, a un nouveau directeur général en la personne de M. Mario Grimard, originaire de Lambton. Il remplace M. Fernand Grenier, qui est député de Mégantic-Compton, depuis le 15 novembre dernier, et a obtenu un congé sans solde de quatre ans.

**L'Amiante**

Le taux de la taxe foncière sera majoré de 15 pour 100 à Robertsonville pour l'exercice financier de 1977 passant de \$0.70 à \$0.80. La taxe pour le ramassage des ordures ménagères a été augmentée de \$3.50 et portée à \$20 annuellement. La taxe pour le service d'aqueduc et des égouts a été maintenue à \$90 par année. La taxe de locataire est restée à 5 pour 100 du coût annuel du logement.

Dirigé par le maire Fernand Lehoux, le conseil a adopté des prévisions budgétaires équilibrées de \$327,207, au regard de \$289,408 pour 1976.

**Portneuf**

Il en coûtera 11.3 pour cent de plus à la régionale Tardivel pour assurer le transport des étudiants au cours de l'année scolaire 1976-1977. Cette hausse imposée par une décision du ministère des Transports n'a pas été acceptée avec un sourire par les commissaires. L'un de ceux-ci, M. Guy Cayer, de Saint-Raymond, a déclaré qu'il ne comprenait pas qu'une augmentation de cette nature ait été accordée pour une deuxième année consécutive. Mentionnons que cette hausse pour les transports réguliers ne manque d'influencer le coût des transports spéciaux qui est augmenté de 10 pour cent pour la même période.

**La fonderie Monsarrat sera relocalisée à Saint-André**

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — La Fonderie Monsarrat Ltée, de Rivière-du-Loup, sera relocalisée à Saint-André de Kamouraska, dans le cadre d'un projet de consolidation et d'expansion de l'entreprise Desjardins Ltée, dont la famille Biron et la Fonderie Sainte-Croix, de Sainte-Croix de Lotbinière, se sont portés acquéreurs, ces jours derniers.

C'est ce que des avocats des nouveaux propriétaires ont annoncé au conseil municipal de Rivière-du-Loup, en demandant une extension du délai fixée par cette ville, pour procéder au déménagement du contenu de l'usine locale et du terrain occupé en bordure de la rue Saint-Magloire.

Au début de décembre dernier, Rivière-du-Loup avait sommé la famille Biron, qui avait acheté la Fonderie Monsarrat en juin 1975, de donner suite au plus tard "le 31 décembre" à la relocalisation de cette usine, dont l'emplacement était compris dans une zone de rénovation urbaine.

Selon le maire de Rivière-du-Loup, le Dr Yves Godbout, cette exigence du conseil municipal s'expliquait du fait que la ville était menacée de perdre d'importantes subventions, qui lui ont été versées pour ce programme de rénovation commencé depuis 1971 et dont l'exécution ne pouvait être retardée davantage.

**Justification municipale**

Voulant dégager le conseil municipal de toute responsabilité dans la perte d'une industrie employant encore une vingtaine d'employés, le Dr Godbout avait justifié la prise de position municipale par le silence et l'incurie des dirigeants de la Fonderie Sainte-Croix à répondre aux demandes répétées de relocalisation.

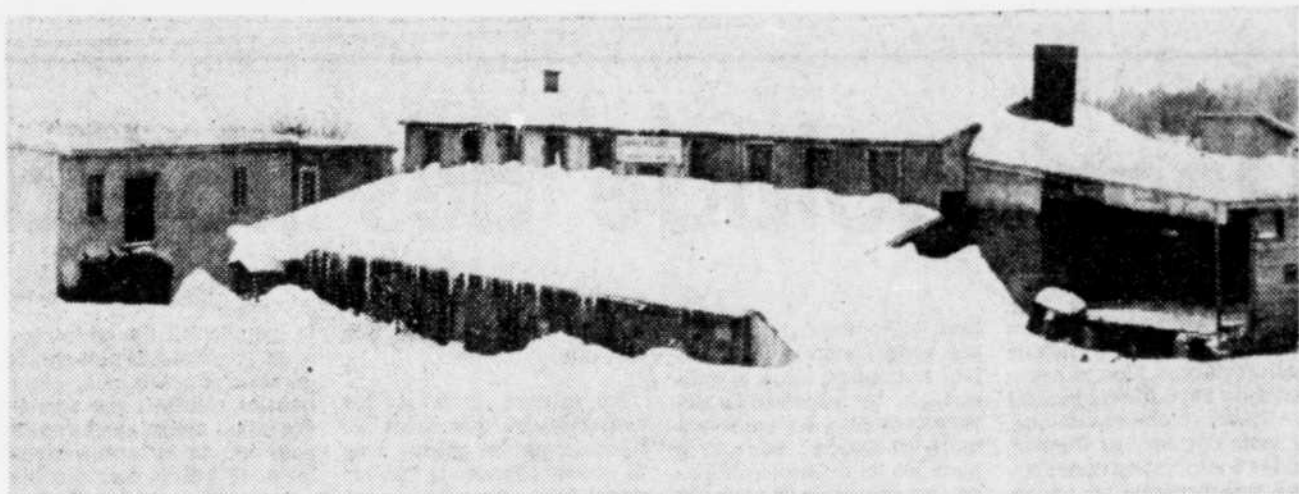
Avec le résultat, avait-il notamment souligné, que la municipalité se trouvait aux prises avec des échéances qui ne pardonnaient plus. Le programme de rénovation devait légalement se terminer le 22 décembre. Les directives étaient explicites à ce sujet. Déjà la municipalité avait obtenu des délais qu'on ne pouvait plus renouveler. On se devait de satisfaire à une clause de "défaut" du contrat intervenu avec la Société d'habitation du Québec.

Ainsi que l'a rappelé le Dr Godbout, cette clause stipulait que la SHQ pouvait "résilier le contrat et suspendre tout paiement dû en vertu du contrat, ou même exiger que la municipalité remette toutes les sommes qui lui ont été versées à titre de prêt ou de subvention", si la période de cinq ans fixée pour l'exécution du programme de rénovation n'était pas respectée.

Rivière-du-Loup risquait de perdre l'aide de \$1,412,500 dont elle avait bénéficié jusqu'ici, pour des travaux déjà réalisés s'élevant à \$1,896,936, dans ce programme de \$2,100,000.

**Vaines tentatives**

Le Dr Godbout a par ailleurs



La fonderie est fermée depuis plus d'un an.

retracé tous les efforts faits par la ville pour protéger la Fonderie Monsarrat et ses chances de développement à Rivière-du-Loup.

Alors que la relocalisation de cette entreprise devait être effectuée au cours de la première phase d'exécution du programme de rénovation, on l'a reportée à la cinquième et demi phase. A cette fin, de multiples délais ont été consentis aux propriétaires, d'abord à l'ancien propriétaire M.

Louis Monsarrat, dès janvier 1974, puis subséquemment à la Fonderie Sainte-Croix, qui n'a pas respecté les nouvelles échéances.

Pour favoriser le maintien à Rivière-du-Loup de la Fonderie Monsarrat, la Corporation de promotion industrielle avait négocié avec le ministère de l'Industrie et du Commerce une participation gouvernementale de 75 pour cent, à une étude du marché d'un coût de \$15,000. On a également ac-

cordé à la famille Biron un permis d'opération pour une année supplémentaire, sur les lieux qui devaient être libérés.

Dans les circonstances, le maire Godbout a poursuivi qu'on pouvait difficilement reprocher au conseil municipal d'avoir contribué à la fermeture ou au départ de Rivière-du-Loup de la Fonderie Monsarrat, d'autant plus, a-t-il remarqué, que cette entreprise "devait déjà, de toute façon, fermer ses portes en décembre 1975".

**Une hausse de l'impôt foncier et des taxes, à Baie-Comeau**

BAIE-COMEAU — Le taux de la taxe foncière à Baie-Comeau passera en 1977 de \$1.35 à \$1.55 du \$100 d'évaluation. De plus, les contribuables de cette ville de la Côte-Nord, connaîtront une autre augmentation de taxes puisque les tarifs d'électricité ont été majorés de 8 pour cent pour devenir paritaires à ceux en vigueur à l'Hydro-Québec.

A cet effet, les membres du conseil municipal de Baie-Comeau ont adopté des prévisions budgétaires de l'ordre de \$6,755,992 pour l'exercice financier 1977. Ces prévisions pour 1977 sont un peu plus de \$1,000,000 plus élevées qu'au cours du dernier exercice financier.

**Les revenus**

Au chapitre des revenus, la ville de Baie-Comeau entend percevoir en taxes foncières, la rondelette somme de \$3,619,180 alors que le service de l'électricité qui est municipalisé à Baie-Comeau entrainera dans les coffres de la ville une somme additionnelle de \$1,626,000. La compensation pour

la taxe de vente devrait rapporter environ \$875,000 alors que l'on escompte recevoir par le biais des subventions gouvernementales une somme de \$24,615 seulement.

**Les dépenses**

Baie-Comeau étant une ville jeune et qui a connu une expansion rapide depuis sa fondation doit, chaque année, consacrer une tranche importante de son budget au remboursement de sa dette et en 1977, c'est une somme de \$1,465,000 qui y sera consacrée. L'administration générale absorbera \$978,570; le service de l'électricité \$881,500; la sécurité publique, police et incendies \$692,000; le domaine du sport, loisirs et culture \$754,300; le plus petit poste budgétaire étant l'urbanisme et la promotion industrielle qui se voit octroyer un montant de \$40,375.

**Le taux de taxes**

C'est en dernier ressort le contribuable qui devra acquitter la note de ces prévisions budgétaires équilibrées et qui voit son taux de taxe foncière

passer de \$1.35 le \$100 d'évaluation à \$1.55. De plus, des résidents des divers quartiers de la ville devront défrayer certaines sommes pour des taxes dites d'amélioration locale. Ces dernières varieront de 1/10 de cent le pied carré de terrain à \$1.50 le pied linéaire selon les travaux qui ont été effectués dans ces secteurs au cours des années passées.

Les citoyens de la ville de Baie-Comeau connaîtront indirectement une autre augmentation de taxes puisque les tarifs d'électricité ont été majorés pour devenir paritaires à ceux en vigueur à l'Hydro-Québec. Cette augmentation est de l'ordre de 8 pour 100 et touche bien évidemment tous les résidents de la ville de Baie-Comeau. Ce dernier service connaîtra en 1977 un coût d'opération de près de \$200,000 de plus que l'an dernier mais rapportera par contre quelque \$300,000 de plus à la ville qu'au cours de 1976.

**Commentaires du maire**

Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous présentons un tel budget et ce taux de taxes, a conclu le maire de la ville de Baie-Comeau, M. Henry Leonard, d'autant plus devait-il ajouter qu'en 1977, en novembre plus exactement, nous connaîtrons une année d'élection. C'est le progrès de la ville et les coûts toujours croissants qui expliquent de telles prévisions budgétaires a conclu le premier magistrat de Baie-Comeau.

**Tous en chœur!**

de Kuyper  
40 ou 50% Alc./Vol. 40% alc./vol.

**Vente fin de saison**

25%  
33%  
50%  
d'escomptes

sur chemisiers  
jupes  
pantalons  
manteaux  
et costumes.

Venez vite!

CHARGEX ET MASTER CHARGE

Place Laurier  
653-0534  
2e Etage  
face à l'élévateur

boutique  
**Au Printemps**

**DÉBUT DES COURS  
19 JANVIER  
IL FAUT S'INSCRIRE MAINTENANT**

**COURS D'INITIATION AUX  
RELATIONS HUMAINES**

**NOUS AVONS TOUS LE CHOIX ENTRE:**

- 1- Viser un but OU végéter
- 2- L'entregent OU la timidité
- 3- La confiance en soi OU la peur
- 4- L'esprit de décision OU l'indécision
- 5- La maîtrise de soi OU l'énerverment
- 6- Le succès OU l'échec
- 7- La persuasion par la parole OU le trac
- 8- L'enthousiasme OU la tristesse
- 9- La bonne conversation OU les commérages
- 10- Une attitude positive OU des complexes
- 11- L'auto-suggestion OU l'abandon aux circonstances
- 12- La culture personnelle OU l'ignorance
- 13- La vie familiale OU la solitude
- 14- Le leadership et le travail d'équipe OU l'isolement
- 15- Améliorer sa personnalité OU demeurer médiocre
- 16- Le bonheur OU le malheur

**CENTRE DE RELATIONS HUMAINES  
DE QUÉBEC INC.**

(Nouveau nom de l'Institut de Personnalité)  
Palais Montcalm, suite 220  
Québec G1R 3P1  
Permis de culture personnelle #69553

**POUR RENDEZ-VOUS OU INFORMATIONS  
TELEPHONEZ**

Pour information  
le soir: 692-3890 le jour: 624-1976

# Le feu détruit de l'équipement de recherche océanographique

par J.-Claude PAQUET  
du bureau du Soleil  
RIMOUSKI — Un incendie a complètement détruit, le soir du Jour de l'An, les entrepôts situés sur le quai de Rimouski, et qui appartenaient au

ministère fédéral des Transports. Ces entrepôts étaient loués au ministère provincial du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ainsi qu'au Groupe interuniversitaire de recherches océanographiques du Québec (GIROQ).

Selon toutes apparences, l'incendie aurait pris naissance dans le système de chauffage au gaz propane, situé dans les entrepôts du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Des marins du navire Irving Ours Polaire, témoins de l'incendie, ont en effet

expliqué que l'incendie a pris naissance après qu'une explosion eut renversé le mur du côté nord de l'entrepôt.

Pour l'instant, il n'a pas été possible d'obtenir un estimé des pertes pour l'ensemble de l'entrepôt, mais les représentants du GIROQ estiment pour leur part qu'ils ont perdu pour plus de \$200,000 d'équipement de recherche océanographique.

Selon M. Tony Schanzle, responsable de l'équipement océanographique à Rimouski, l'entrepôt contenait une quinzaine de bathythermographes, appareils servant à donner un profil de température en profondeur, estimés à \$1,200 chacun, une quarantaine de filets à plancton des bouteilles d'échantillonnage, des poulies compteuses, des carottiers, des chaluts, et même un prototype d'appareil servant à pomper les sédiments dans les grands fonds.

### Année compromise

Sans compter la valeur considérable de tout cet équipement, qui est évidemment couvert par des assurances, reste le fait que cet incendie risque de compromettre en partie du moins, les travaux de recherche de cet important groupe de chercheurs, pour l'année en cours. Selon M. Harold Smyth, coordonnateur des expéditions de recherche en mer, les délais de livraison d'équipement de recherche, généralement importés des États-Unis et d'Europe, sont de l'ordre de six à huit mois, ce qui pose déjà de sérieux

problèmes pour l'été qui vient

L'équipement qui servait à un programme de recherche écologique dans la baie de Rupert et dans le détroit de Manitousouk à la baie d'Hudson, et qui était effectué pour le compte de la Société de la baie James, a également été détruit dans les flammes.

Dans le courant de la semaine prochaine, a précisé M. Smyth, les dirigeants du GIROQ qui sont présentement en vacances et dont certains ne sont même pas au courant de l'incendie, se réuniront à l'université Laval, à Québec, afin de décider du programme d'action pour l'année courante, compte tenu de ce désastre.

Reste à déterminer dans quelle mesure cet incendie affectera le programme de travail pour l'année en cours, mais de l'avis des représentants du GIROQ à Rimouski, il se pourrait bien que certains secteurs de la recherche scientifique soient compromis dans l'immédiat.

### Trois organismes à Rimouski

En raison du fait, sans doute que trois organismes de recherches océanographiques oeuvrent à Rimouski, ceux-ci sont fréquemment confondus dans l'esprit du public.

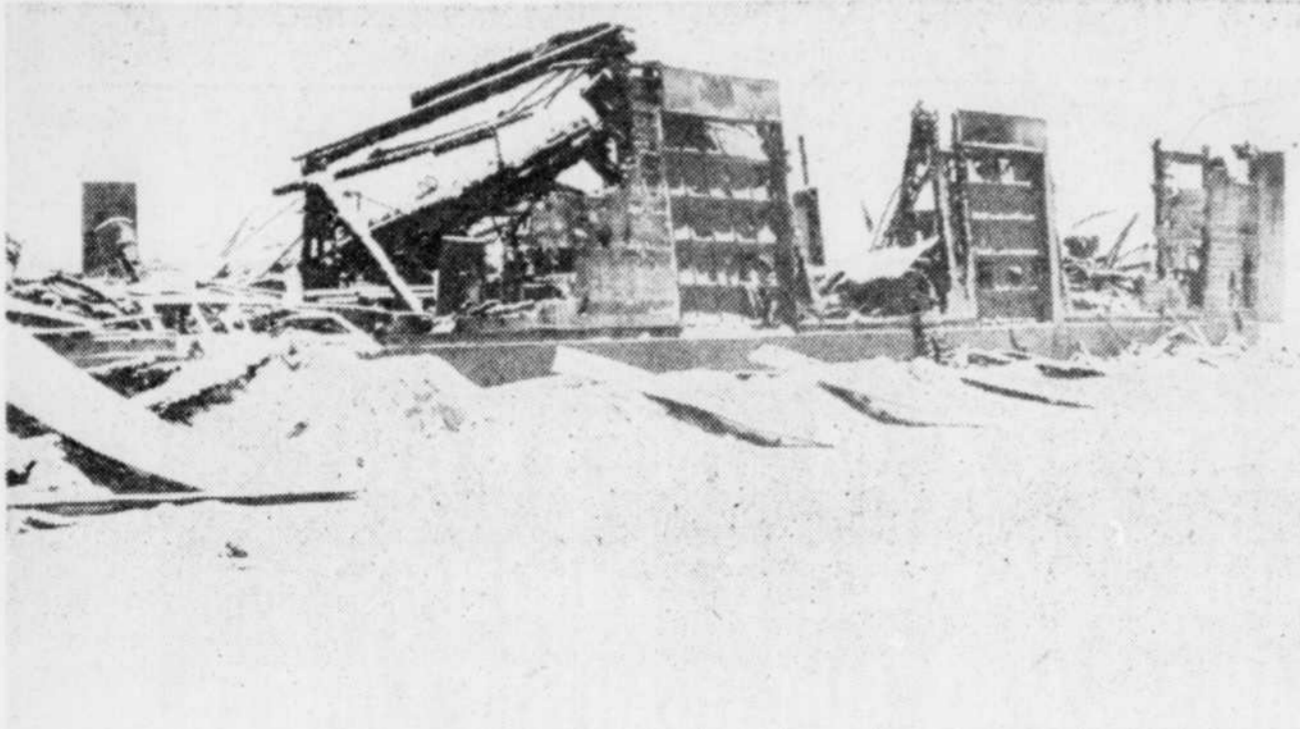
Comme son nom l'indique, le GIROQ regroupe des chercheurs de différentes universités, soit l'université Laval, l'université de Montréal, l'université McGill et quelques autres institutions d'enseignement ou de re-

cherche. Ce groupe, qui rassemble plus d'une trentaine de chercheurs, oeuvre largement dans le domaine de la biologie marine, mais s'occupe également de géologie marine et d'océanographie physique. C'est certainement le plus important groupe de recherche dans ce domaine, et celui qui oeuvre en océanographie depuis les plus longtemps.

Il y a aussi l'INRS-Océanologie (Institut national de recherche scientifique, section océanologie) dont les laboratoires sont installés à Rimouski, à proximité de l'université du Québec, et qui oeuvre également de façon autonome, principalement dans le domaine de l'océanographie physique.

Il y a enfin la section d'océanographie de l'université du Québec à Rimouski (SOUQAR), qui fournit un enseignement en océanographie jusqu'au niveau de la maîtrise, et dont les professeurs s'occupent également de recherche océanographique, sur une échelle cependant un peu plus réduite.

Ces différents organismes ont d'ailleurs signé une entente en vue d'éviter les duplications dans le domaine de la recherche. Ils ont leur propre équipement de recherche, qu'ils peuvent d'ailleurs se prêter mutuellement, mais comme les programmes diffèrent, certains types d'équipement qui ont été détruits dans l'incendie ne sont pas disponibles.



Ces entrepôts situés sur le quai de Rimouski ne sont plus que des ruines. Les pertes s'élevaient à plusieurs centaines de milliers de dollars.

## Procès suite à une bagarre survenue dans un restaurant de la Rive-Sud

par Marcel COLLARD  
Le procès intenté contre Denis Nadeau, accusé d'avoir infligé des lésions corporelles à un restaurateur et à un policier de Lévis, s'est instruit hier matin devant les assises, au palais de justice de Québec, en présence d'un jury formé de huit hommes et de quatre femmes.

Nadeau, alors âgé de 19 ans, de Pintendre, aurait, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1974, causé des lésions corporelles sur la personne de M. Claude Maheux, propriétaire d'une pizzeria, et se serait porté à des voies de fait contre le policier André Lamonde. L'accusation précise que Nadeau aurait également causé des dommages de l'ordre de \$200 dans l'établissement, selon le libellé de la plainte.

Le choix du jury pour ce procès présidé par le juge Jean-Robert Beaudoin s'est déroulé assez rapidement. Le ministère public, représenté par Me Claude Champoux, a cité des

témoins, notamment une serveuse et le cuisinier travaillant cette nuit-là.

Selon le récit entendu, Nadeau, en compagnie de trois autres compagnons éméchés, est entré pour manger.

A quelques reprises, le groupe fut averti par le cuisinier et par le propriétaire de ne point incommoder les autres clients, avant de les éconduire par le bras jusqu'à la sortie.

Le quatuor promit de revenir avec une "gang", ce qu'il fit 30 ou 45 minutes plus tard. Arrivant en groupe de 15 à 20, quelques jeunes empoignèrent le cuisinier, M. Richard Giguère, pendant que d'autres se saisirent de M. Maheux pour lui donner une raclée. Selon les témoignages, seul Denis Nadeau aurait porté des coups sur M. Maheux.

Un des policiers appelés à la rescousse, M. André Lamonde, se fraya un chemin à travers les jeunes qui le bousculaient et l'injuriaient. Nadeau frappa Lamonde à la figure et le sang glaça juste au-dessus de l'oeil gauche.

Armés de matraque, les policiers réussirent à maîtriser la situation de peine et de misère.

Avant l'ajournement, M. Maheux, contre-interrogé par Me R. Bélanger, a admis avoir donné une "taloché" à un frère de l'accusé après que ce dernier eut tenté de lui donner un coup de pied.

A l'arrivée des policiers, a ajouté le témoin, la paix était presque revenue à l'intérieur du restaurant et on s'était réconcilié. La bagarre reprit de plus belle à l'arrivée des policiers et se poursuivit même à l'extérieur du restaurant. "J'ai vu un beau film western", a commenté le témoin. Il a également vu Nadeau frappé à deux ou trois reprises par les policiers.

Quant aux dommages, M. Maheux les évalue à une centaine de dollars, soit le bris d'une chaise, de boîtes de carton pour les pizzas et des éraflures à diverses pièces du mobilier.

Le procès doit se poursuivre aujourd'hui.

## Tout cautionnement est refusé à quatre jeunes gens accusés de vol

par Lucien LATULIPPE  
Tout cautionnement a été refusé à trois jeunes gens de Matane qui sont accusés de vol qualifié et de vol simple. La décision a été rendue par le juge Charles-B. Quimper, au palais de justice de Matane.

Le trio aurait utilisé la violence pour forcer une femme de 60 ans qui tenait une épicerie à leur remettre une somme de \$2,000. Le vol qualifié s'est déroulé le 20 décembre dernier.

Deux des accusés seraient entrés pendant que le troisième attendait à l'extérieur. Ils étaient masqués et armés.

La plaignante a d'abord refusé de leur remettre l'argent réclamé. Pour la faire céder, les deux "cagoullards" lui ont tordu les bras au point qu'ils sont restés marqués et ils l'ont ensuite ligotée avant de partir.

L'enquête menée par la police de Matane devait par la suite relier le même trio à un vol de \$600 à l'Auberge du Gouverneur de Matane, vol qui a eu lieu le 10 décembre.

Les trois jeunes gens qui n'ont pas de dossier antérieur se sont inscrits à l'hôtel. L'un d'eux a fait venir le gardien sous un prétexte quelconque et, pendant ce temps, les deux autres se sont rendus au bureau et ils ont raflé la caisse.

Le représentant du ministère de la Justice à Matane, Me Kenneth Gagné, précise

que les jeunes gens ont été accusés de vol qualifié, de déguisement et de port d'arme à feu dans le cas de l'épicerie. Une accusation de vol simple a été portée en rapport avec le vol de \$600 à l'auberge.

Les trois suspects ont été arrêtés quelques jours avant Noël et leur enquête préliminaire a été fixée au 18 du courant.

### A Percé

Tout cautionnement a également été refusé, hier, à l'un des deux suspects que la Sûreté du Québec détient pour le vol d'argent commis au presbytère de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 18 décembre dernier. Le protonotaire B. Bourget, du palais de justice à Percé, en est venu à cette décision après avoir été informé que l'accusé était déjà sous cautionnement dans plusieurs causes pendantes devant la Cour. Le jeune homme de 21 ans n'a toutefois aucune condamnation antérieure.

Le second suspect devait comparaître, aujourd'hui, ou lundi prochain. Il est âgé de 19 ans et il demeure à Grande-Rivière, comme le précédent. Une accusation pour facultés diminuées par l'alcool a déjà été portée contre lui.

Tous deux ont été arrêtés à quelques jours d'intervalle, le 29 décembre et le 1er janvier. Les enquêteurs de la SQ ont récupéré une partie de l'argent dérobé.

L'un des deux avait déjà été interrogé antérieurement, mais il avait été libéré

de dollars en monnaie. Ils avaient aussi arraché le fil du téléphone avant d'entrer.

Me Georges Rioux, avocat de la Couronne à Chandler, a signé des plaintes d'effraction, de vol avec violence et de déguisement contre les deux jeunes hommes. L'enquête préliminaire de celui qui s'est vu refuser tout cautionnement a été fixée à février prochain.

**TOUS LES VENDREDIS ET SAMEDIS**  
**BUFFET CHAUD ET FROID**  
*au Chambord*  
**HOMARD A VOLONTÉ**  
**\$ 11** + taxe provinciale  
Nous vous recommandons de réserver à l'avance.

**Holiday Inn**  
QUÉBEC-CENTRE-VILLE  
395 Rue de la Couronne  
Téléphone: (418) 647-2611

## Vente de janvier

REDUCTION DE

# 60%

LIQUIDATION DE  
TOUS LES MEUBLES

# VILAS

EN MAGASIN

REDUCTIONS DE

# 20%

à

# 50%

sur

Mobiliers de salon Sklar • Ensembles modulaires Braemore • Mobiliers de cuisine R.S. et Samton • Causeuses Sklar • Matelas Suprême • Mobilier de chambre R.S. • Lampes • Tables • Etagères • etc.

REDUCTION DE

# 10%

SUR TOUS LES

# MEUBLES '77

## dussault meubles

9, rue Courcellette, Québec.  
Face à la Galerie du Meuble - En arrière de Canac-Marquis.  
**683-2327**

(2)

# Selon l'Association des mines d'amiante, l'Etat devrait investir pour suppléer à l'épuisement des richesses naturelles

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD MINES** — La rente que le gouvernement québécois retire de l'exploitation des richesses naturelles ne devrait pas servir au financement des dépenses quotidiennes. Elle devrait plutôt être utilisée à des

projets précis, rentables et d'intérêt collectif pour suppléer à l'épuisement de ces richesses.

C'est ce que soutient l'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ) dans une intervention qui se veut une réponse à ceux qui veulent que le gouvernement tienne compte

d'un nouveau concept, celui de la rentabilité publique, en sus de la rentabilité privée, dans le cadre d'une nouvelle politique en matière des richesses naturelles.

Cette prise de position est publiée dans la dernière livraison du journal mensuel "Le producteur d'amiante"

que l'AMAQ distribue gratuitement aux 5.500 travailleurs dans cette industrie.

L'ex-ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, avait lancé le débat devant l'AMAQ et l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, le printemps dernier, en identifiant quatre éléments indispensables à la rentabilité publique du développement minier: participation des Québécois, y compris celle de l'Etat; les effets d'entraînement, notamment la valeur ajoutée et la transformation des ressources; la richesse collective et les droits miniers; et les coûts d'opportunité, tels les infrastructures et le respect de l'environnement.

Comme principal obstacle à l'application de ce nouveau concept, l'ex-ministre avait identifié l'intégration verticale des sociétés multinationales dans l'industrie minière qui résulte en une chaîne trop courte de transformation.

## Les mines d'amiante

Selon l'AMAQ, l'obstacle soulevé par l'ex-ministre Cournoyer n'implique guère les producteurs d'amiante du Québec puisque ces derniers n'ont vendu, en 1974, que 15 pour 100 de leur production de fibres à leurs usines intégrées. Le reste est vendu dans un marché libre dominé par des compa-

gnies intégrées qui n'ont pas des intérêts financiers dans les mines d'amiante.

Cependant, l'association reconnaît que l'intégration verticale existe dans le secteur de la transformation parce qu'elle est la condition de survie de l'industrie en raison des économies d'échelle, des coûts de production et des problèmes de mise en marché et de distribution imposés aux manufacturiers qui doivent faire face à la concurrence de matériaux plus moderne et moins susceptibles de faire les frais de débats publics sur la qualité de l'environnement. "Briser cette intégration nuirait irrémédiablement au but premier, soit la transformation accrue des richesses naturelles", soutient-elle.

L'intégration verticale serait néfaste si elle empêchait la participation des Québécois au développement minier, et freinerait la transformation des ressources si les capitaux étaient étrangers.

Or, de préciser l'AMAQ, la maison Kates, Peat, Marwick & Co. qui a effectué une étude sur le capital étranger dans l'industrie minière en Ontario, a constaté qu'il n'y avait pas de différence de comportement et d'attitude entre les sociétés canadiennes et étrangères.

Les producteurs d'amiante ne veulent pas faire preuve de mesquinerie en énumérant toutes les occasions de participation qui se sont présentées à intervalles réguliers aux Québécois tant dans le domaine minier que dans le secteur de la fabrication de produits d'amiante, occasions, soulignent-ils, qui ont été ignorées, selon eux, pour diverses raisons dont la rentabilité à court terme, le risque et l'indifférence.

Cependant, ils énumèrent des occasions à venir, telles l'exploitation éventuelle des importants gisements d'amiante dans les régions d'Amos et de Chibougamau. "Les détenteurs des baux miniers seraient certainement heureux d'accueillir des partenaires privés ou publics à part entière pour investir les \$300 millions requis pour développer le gisement d'Abitibi-Asbestos", notent-ils.

L'AMAQ soutient que les gouvernements devraient utiliser les moyens déjà à leur disposition pour favoriser la transformation accrue des richesses naturelles avant de prendre des décisions politiques pouvant avoir des répercussions à tous les niveaux de l'industrie. "Des exemples démontrent que l'on n'utilise pas tous les moyens d'incitation disponibles et que l'on n'accorde pas tous la même priorité à la transformation des ressources", conclut-elle.

## Construction: la valeur des permis a grimpé de 70% à Québec en 1976

La valeur des permis de construction accordés par la ville de Québec en 1976 s'établit à \$85.502.409, comparativement à \$50.000.000 en 1975, soit une augmentation de 70 pour cent.

Un communiqué émanant de l'hôtel de ville relatif au rapport annuel des permis de construction laisse entendre que la construction n'a pas été au ralenti au début de l'hiver, comme c'est la coutume.

Québec a accordé 273 permis pour une somme de \$21.500.000 en novem-

bre. C'est une hausse de 200 pour cent sur novembre 1975.

Cette augmentation s'explique, dit-on, par la construction de l'édifice de La Laurentienne, à la haute ville, dont le coût évalué à environ \$14.000.000; par la construction d'un centre commercial d'environ \$1.000.000 à Duberger et par la construction de plusieurs maisons à logements à Neufchâtel, dont le coût pourrait atteindre \$2.500.000.

Le communiqué mentionne aussi la construction de 1068 logements à Québec en 1976, dont un projet de 300

unités en voie de réalisation à Neufchâtel.

Enfin, la ville a accordé 2.354 permis de rénovation domiciliaire dont les travaux ont atteint \$3.995.399 dans Saint-Sauveur. Il y a eu 514 permis accordés pour des travaux atteignant \$1.200.000.

Le maire Gilles Lamontagne espère que la situation durera en 1977 ce qui permettrait de diminuer ou au moins de maintenir le taux actuel de chômage dans la région.

## E.P. Taylor est devenu un citoyen des Bahamas

NASSAU, Bahamas (PC) — Le riche homme d'affaires canadien E.P. Taylor est maintenant un citoyen des Bahamas.

Un adjoint de M. Taylor a révélé que ce dernier, qui avait quitté la présidence du holding Argus, en 1971, avait

obtenu la citoyenneté bahamienne en août 1975.

Le financier et industriel de 75 ans, qui est originaire d'Ottawa, possède de nombreux intérêts aux Bahamas où il dirige les destinées de la New Providence Development Co. Ltd.



**CAMPUS**  
**NOTRE-DAME-DE-FOY**  
5000, rue Saint-Félix  
Cap-Rouge, Qué., G0A 1K0

Enseignement et service de chambre et pension pour garçons et filles

**COURS OFFERTS en 1977-78**

### SECONDAIRE V

- sciences mathématiques
- sciences humaines

### COLLEGIAT

- cours général y compris la concentration arts plastiques
- programme professionnel:
  - ☆ garderie d'enfants
  - ☆ art vestimentaire
  - ☆ évaluation foncière
  - ☆ gérontologie (pour adultes)

Renseignements: (418) 656-6713

EXAMENS D'ADMISSION: 22 janv., 5 févr., 26 février

**Grace**  
boutique  
et pré-natale

Vous invite  
à sa  
Vente  
fin d'année

10% - 20%

30% - 50%  
de réduction.

• toute vente finale.

Mezzanine, Place Laurier 653-2333



# SOLDES DE JANVIER

Les soldes d'après Noël sont maintenant en cours. Vous trouverez une abondance de marchandises à bon prix dans tous les magasins et boutiques de Place Ste-Foy. C'est l'occasion de vous procurer ce dont vous avez besoin en réalisant de bonnes économies.

**PLACE STE-FOY**  
le carrefour de l'élégance



# Née en 1877, Mme Poulin dit que 100 ans, c'est court (R)

par Paul-Henri DROUIN  
du bureau du Soleil

**SAINT-JOSEPH** — Un siècle dans la vie d'une personne, c'est court de façon incroyable...fit remarquer un journaliste du SOLEIL, Mme Emma Poulin, qui aujourd'hui à la résidence de son fils Georges, dans le rang 4, à Saint-Odilon de Cranbourne, de Beauce-Nord, célèbre son centième anniversaire de naissance.

D'ailleurs, cette dame centenaire sera l'héroïne d'une fête paroissiale qui aura lieu, dimanche le 9 janvier prochain, car presque toute la population de Saint-Odilon de Cranbourne se joindra alors aux 147 enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants. Une messe sera célébrée par son petit-fils le père François Thibodeau, eudiste, à comp-

ter de 14h en l'église paroissiale de Saint-Odilon de Cranbourne, suivie d'une fête organisée par le club de l'Age d'or, au couvent de cette localité.

Mme Poulin n'est pas du tout surprise d'avoir atteint cet âge, car dit-elle, "je n'ai reçu la visite de mon médecin le Dr Taillon, qu'à de rares occasions pour ce qu'on appelle une grippe".

Pleine de vitalité, la centenaire ne semble pas s'en faire et se dit heureuse de vivre depuis 34 ans avec son fils Georges Poulin et sa belle-fille Aurèle Lessard et leur famille de 13 enfants.

De son côté M. Georges Poulin attribue la longue vie de sa mère à son tempérament calme, sa sérénité et une foi vivante ce qui lui ont valu la longévité et l'heureux état d'esprit dont elle jouit toujours.

Mme Emma Poulin n'hésite pas à dire qu'elle est heureuse, et satisfaite du gros travail qu'elle a accompli tout au long de sa vie, qu'elle a vécu dans son jeune âge, pendant ses dix années d'enseignement, et en pleine nature avec un cultivateur qu'elle a épousé à l'âge de 27 ans, Marcelin Poulin, qui lui donna neuf enfants, dont cinq encore vivants. Elle a malheureusement perdu son époux il y a 31 ans déjà, alors qu'il était âgé de 69 ans.

Encore aujourd'hui, la centenaire Mme Emma Poulin a une figure resplendissante et d'une étonnante santé. Elle lit encore sans lunette, fait son petit train de vie normal en jasant avec tout le monde. Et elle avoue "qu'elle a été privilégiée d'avoir pu demeurer avec son fils Georges, plutôt que d'être seule dans une chambre d'un foyer à personnes âgées".



Mme Emma Poulin en compagnie de sa fille Valéda, religieuse.

Photo Publigraphic

## EN CAS DE PANNE\*

### Dans un premier temps

1. Fermez les appareils électriques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.
2. Abaissez les thermostats qui règlent le chauffage.
3. Placez la manette de l'interrupteur du chauffe-eau à la position "off". Cet interrupteur se trouve habituellement à proximité de l'appareil.
4. Fermez les fenêtres et portes extérieures.

### Si la panne se prolonge

1. N'utilisez qu'avec prudence certains appareils de secours servant à l'éclairage, au chauffage ou à la cuisson.
2. Ne quittez pas la maison sans vous assurer que les portes sont verrouillées et les feux, éteints.

### Quand le courant est rétabli

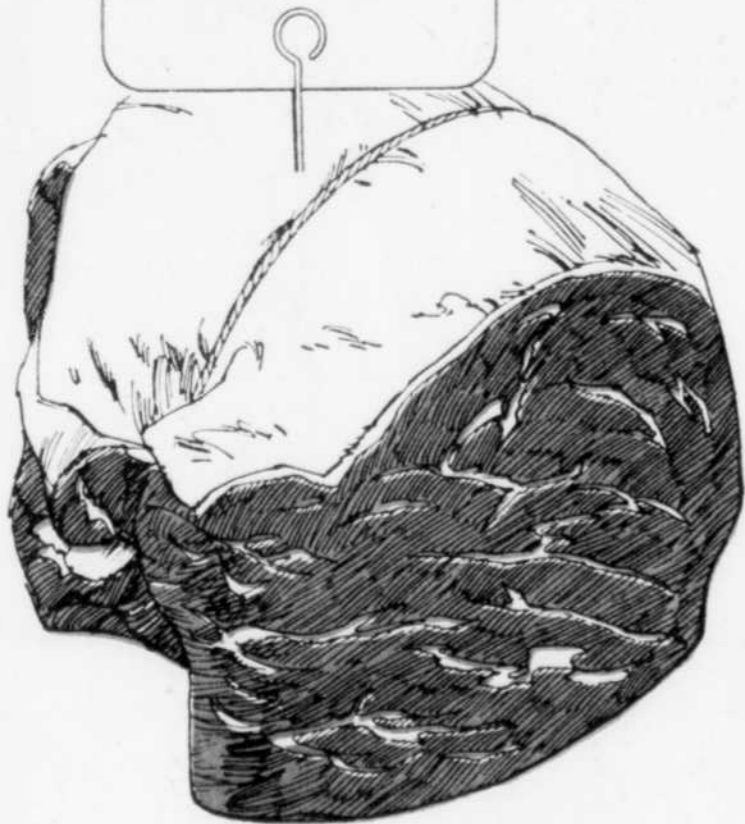
1. Remettez graduellement en marche les appareils électriques, sur une période d'une quinzaine de minutes.
2. Si certains appareils ne fonctionnent pas, vérifiez l'état des fusibles qui protègent leur circuit d'alimentation.

\* Il peut arriver que les rigueurs du climat ou des cas fortuits occasionnent des pannes plus ou moins longues. Nous mettons tout en oeuvre pour rétablir le courant le plus tôt possible; cela nous sera d'autant plus facile que les abonnés auront pris soin de fermer leurs appareils électriques au moment où la panne survient et de les remettre graduellement en marche quand le courant est rétabli.



Boeuf estampillé  
Canada catégorie "A"

**RÔTI  
DE  
CROUPE**  
COUPE  
SILVERSIDE

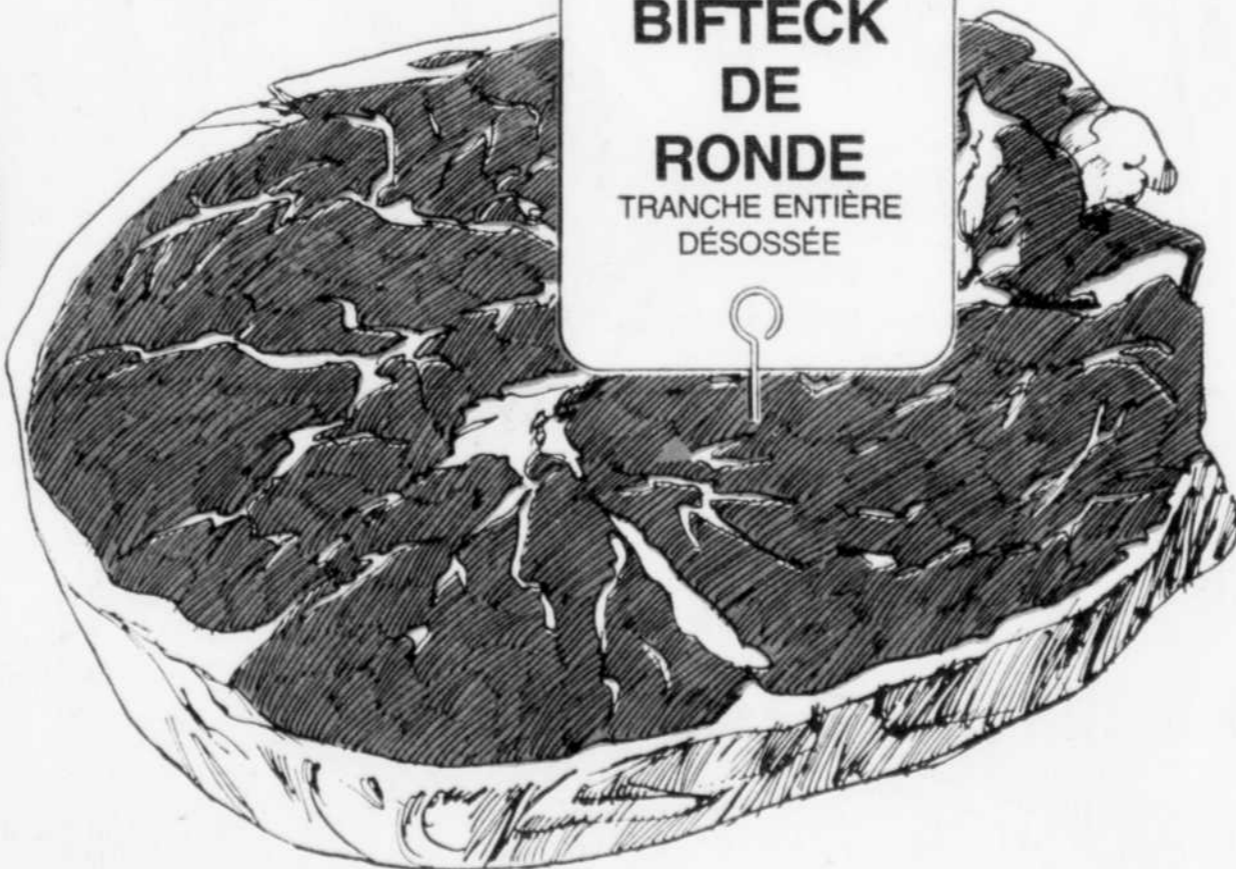


\$ 14

la livre!

Boeuf estampillé  
Canada catégorie "A"

**BIFTECK  
DE  
RONDE**  
TRANCHE ENTIÈRE  
DÉSOSSÉE



Le prix indiqué dans cette page est valable jusqu'à la fermeture des magasins mardi prochain 18 hres. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Pas de vente aux marchands.

Si un article en réclame cette semaine venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.



# Oui, Steinberg est de votre côté.



l'amiante les bois francs la beauce la côte-du-sud la rive sud portneuf charlevoix

# le québec régional Q.R.

## dans nos régions



### Bas-Saint-Laurent

Mme Monique Dumais, une des premières diplômées de l'université du Québec à Rimouski (UQAR), vient d'obtenir un doctorat en théologie de New York. Mme Dumais a complété sa scolarité de doctorat de 1973 à 1975 à ce séminaire interconfessionnel affilié à l'université Columbia. En 1972, elle avait obtenu une maîtrise de l'université Harvard. Coiffée du titre "l'Église de Rimouski et un plan de développement", la thèse de Mme Dumais analyse l'attitude de l'Église face au changement social. La maison d'édition Fides s'est montrée intéressée à publier la recherche de Mme Dumais.

### Côte-du-Sud et Grand-Portage

M. Jean Blanchet, de Ville Dégelis, a accédé à la présidence de l'Association du Parti québécois de Kamouraska-Témiscouata, à l'occasion de l'assemblée générale tenue en décembre dernier, à Rivière-Blonde. Le nouvel exécutif comprendra M. Réal Thérberge, de Saint-Pacôme, à la vice-présidence, M. Pierre Bérubé, de Cabano, comme secrétaire, et M. Ghislain Fournier, de La Pocatière, au poste de trésorier.

### La Rive-Sud

En acceptant le budget au montant de \$5.6 millions pour l'année 1977 (sans augmenter les taxes), les membres du conseil de ville de Lévis ont résolu d'accroître leur rémunération. C'est la première augmentation depuis 5 ans, a précisé le maire, M. Vincent Chagnon. Elle est de 8 p.c.; ce qui représente \$170 par année pour un conseiller et \$400 par année pour le maire.

### La Beauce

Le Foyer Jeanne-Mance, pour personnes âgées, à Lac-Mégantic, a un nouveau directeur général en la personne de M. Mario Grimard, originaire de Lambton. Il remplace M. Fernand Grenier, qui est député de Mégantic-Compton, depuis le 15 novembre dernier, et a obtenu un congé sans solde de quatre ans.

### L'Amiante

Le taux de la taxe foncière sera majoré de 15 pour 100 à Robertsonville pour l'exercice financier de 1977 passant de \$0.70 à \$0.80. La taxe pour le ramassage des ordures ménagères a été augmentée de \$3.50 et portée à \$20 annuellement. La taxe pour le service d'aqueduc et des égouts a été maintenue à \$90 par année. La taxe de locataire est restée à 5 pour 100 du coût annuel du logement.

Dirigé par le maire Fernand Lehoux, le conseil a adopté des prévisions budgétaires équilibrées de \$327,207, au regard de \$289,468 pour 1976.

### Portneuf

Il en coûtera 11.3 pour cent de plus à la régionale Tardivel pour assurer le transport des étudiants au cours de l'année scolaire 1976-1977. Cette hausse imposée par une décision du ministère des Transports n'a pas été acceptée avec un sourire par les commissaires. L'un de ceux-ci, M. Guy Cayer, de Saint-Raymond, a déclaré qu'il ne comprenait pas qu'une augmentation de cette nature ait été accordée pour une deuxième année consécutive. Mentionnons que cette hausse pour les transports réguliers ne manque d'influencer le coût des transports spéciaux qui est augmenté de 10 pour cent pour la même période.

# A La Pocatière, la gérance du maire toujours critiquée

par Réal LABERGE  
du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — Dans une prise de position solidaire, cinq des six conseillers de La Pocatière ont annoncé ces jours derniers leur intention de boycotter, jusqu'à la séance municipale régulière du mois suivant, l'approbation de tout projet qui n'aura pas été porté à leur connaissance lors d'une rencontre d'étude préalable.

Que le maire y participe ou non, ces mêmes conseillers ont également décidé de tenir de telles rencontres, les mardi soirs de chaque semaine.

C'est là un rebondissement surprenant du litige sur les "pouvoirs de gérance", qui oppose depuis près d'un an le maire de cette municipalité, M. Léonard Laplante, à ce groupe majoritaire de conseillers comprenant MM. André Nadeau, Jacques Deschênes, René Brousseau, Clément Lebel et Jean Dallaire.

Aux représentants de la presse régionale, ces conseillers ont précisé que leur réaction conjointe faisait suite à des déclarations du maire Laplante leur signifiant que si rien n'a marché au conseil de La Pocatière en 1976, "ce sera la guerre en 1977", à moins qu'on accepte de lui reconnaître ses pouvoirs de gérance.

Dans ce contexte, ont tout particulièrement signalé les conseillers, après avoir accepté de participer à quelques rencontres pour discuter d'un protocole de régie interne sur le déroulement des séances municipales, M. Laplante aurait soudainement annoncé sa décision de mettre fin à toute consultation ou réunion en dehors des séances régulières ou spéciales du conseil.

"Avec le résultat, a notamment remarqué le conseiller André Nadeau, qu'on ne sait rien à l'avance de la

correspondance de la municipalité ou de projets qui nous sont proposés pour approbation sur-le-champ et qu'il nous faut discuter sans aucune préparation préalable".

Dans ces conditions, les conseillers seraient parfois réduits à un rôle de "simples imbéciles", face aux contribuables présents aux séances municipales. C'est une situation qui ne peut plus être tolérée et qui ne peut être corrigée que par la tenue de réunions d'information. Ce que refuserait le maire Laplante pour des questions aussi importantes que la négociation en cours d'une nouvelle convention collective de travail avec les employés municipaux.

### Avis juridique contradictoire

La nouvelle attitude de refus du maire Laplante ferait suite à la lecture qu'il a faite en public, à la dernière séance régulière du conseil municipal, d'un avis juridique de la firme Mainguy, Latulippe & Martin, qui lui donnait raison sur les "pouvoirs de gérance" qu'il entend assumer et que la Loi des cités et villes lui accorderait comme maire d'une "des 137 municipalités du Québec, qui ont une administration du type "conseil et maire-gérant".

A ce sujet, le groupe majoritaire des conseillers a fait valoir une autre opinion juridique obtenue précédemment, mais qu'on avait décidé conjointement de ne pas rendre publique, qui donnait une version contraire.

Selon cette opinion légale fournie au conseil par Me Pierre Delisle, avocat de la firme Tremblay, Pinsonnault, Pothier & Morrisset, "en l'absence d'un gérant, le maire n'a que les pouvoirs qui lui sont accordés à l'article 51, (de la Loi des cités et villes) et il ne peut agir à titre de gérant, dans l'état actuel de la loi municipale".

# Des spectacles pour aider des handicapés

THETFORD MINES — Une troupe d'expression corporelle de la région de Thetford Mines effectuera une tournée dans les Bois-Francs au cours des prochaines semaines, afin d'amasser des recettes pour venir en aide à cinq handicapés qui ont besoin de chaise roulante et à cinq aveugles désireux d'obtenir les services de chien-guide.

Il s'agit du groupe amateur Fortis qui compte dans ses rangs une quinzaine de participants dont l'âge moyen est de 16 ans.

Cette troupe fut fondée il y a deux ans à l'école polyvalente de Black Lake par Marie-Josée Fortier, de Thetford Mines, et Danièle Francoeur, de Saint-Ferdinand d'Halifax. A ses débuts, elle était connue sous l'appellation de "Big Bazar".

Pendant 15 fins de semaines, à compter du 29 janvier, la jeune troupe visitera plusieurs municipalités dans les Bois-Francs, en particulier Plessisville, Princeville et Victoriaville. A chaque endroit où elle séjournera, elle donnera deux représentations.

Me Delisle concluait que "le fait que la ville de La Pocatière n'ait pas un gérant municipal à son emploi, n'accorde pas au maire les pouvoirs spécialement accordés au gérant en vertu de la loi." Dans les circonstances, le maire devait s'en tenir à un pouvoir général de surveillance, quitte à ce que le litige et les conflits de juridiction entre les membres du conseil, le maire et les officiers de la ville, soient réglés par une discussion franche et entière à la table du conseil, puisque c'est "le conseil siégeant légalement qui détient l'autorité suprême dans toute ville."

**L'Oseilleur de Beaumont**  
Le journal du Comité de promotion du patrimoine de Beaumont vient d'être distribué gratuitement à toute la population locale. Depuis la parution du premier numéro, il s'est trouvé un nom: l'Oseilleur. En effet, tout comme on appelait autrefois les gens de l'île d'Orléans, les "sorciers", on appelait à la même époque les gens de Beaumont, "les mangeurs d'oselles", d'où le nom du journal qui a d'ailleurs fait l'objet d'un concours au sein de la population locale. Le Comité de promotion du patrimoine de Beaumont tiendra sa première assemblée générale annuelle le 26 janvier prochain. Comme on le sait, le comité est voué à la promotion et à la défense du patrimoine historique, de l'environnement naturel et de l'industrie touristique de cette municipalité maintenant vieille de 304 ans.

**Tous en chœur!**

**de Kuyper**  
40, 50 ou 100 cl. 40% alc/vol

**Vente fin de saison**

25%  
33%  
50%  
d'escomptes

sur chemisiers  
jupes  
pantalons  
manteaux  
et costumes.

Venez vite!

CHARGE ET MASTER CHARGE

Place Laurier  
653-0534  
2e Etage  
face à l'élévateur

boutique  
**Au Printemps**

**DÉBUT DES COURS  
19 JANVIER  
IL FAUT S'INSCRIRE MAINTENANT**

**COURS D'INITIATION AUX  
RELATIONS HUMAINES**

**NOUS AVONS TOUS LE CHOIX ENTRE:**

- 1- Viser un but OU vagabonder
- 2- L'entregent OU la timidité
- 3- La confiance en soi OU la peur
- 4- L'esprit de décision OU l'indécision
- 5- La maîtrise de soi OU l'énerverment
- 6- Le succès OU l'échec
- 7- La persuasion par la parole OU le trac
- 8- L'enthousiasme OU la tristesse
- 9- La bonne conversation OU les commérages
- 10- Une attitude positive OU des complexes
- 11- L'autosuggestion OU l'abandon aux circonstances
- 12- La culture personnelle OU l'ignorance
- 13- La vie familiale OU la solitude
- 14- Le leadership et le travail d'équipe OU l'isolement
- 15- Améliorer sa personnalité OU demeurer médiocre
- 16- Le bonheur OU le malheur

**CENTRE DE RELATIONS HUMAINES  
DE QUÉBEC INC.**  
(Nouveau nom de l'Institut de Personnalité)  
Palais Montcalm, suite 220  
Québec G1R 3P1  
Form. de culture personnelle # 669333

**POUR RENDEZ-VOUS OU INFORMATIONS  
TELEPHONEZ**

692-3890 524-1976

# La ville s'explique sur la saisie des biens des Jaros

par Paul-Henri DROUTIN  
du bureau du Soleil

**SAINTE-GEORGES** — Le président des Jaros de Beauce, l'industriel André Veilleux, n'ayant pas signé l'engagement requis au contrat liant les Jaros de Beauce à la ville de Saint-Georges, et étant donné les rumeurs de démantèlement de cette formation de hockey dans une autre ville, puis de l'abandon des Jaros dans la ligue nord-américaine de hockey, la ville de Saint-Georges a décidé d'effectuer une saisie avant jugement des biens des Jaros de Beauce.

C'est ce que le SOLEIL a appris, hier, à Saint-Georges de Beauce, lors d'une conférence de presse conjointe tenue par la ville de Saint-Georges, le Palais des sports, les Amis des Jaros et le groupe qui était intéressé à l'achat des Jaros de Beauce.

**Remparts: aucun échange spectaculaire à prévoir**

par Alain BOUCHARD

Rien de spectaculaire n'est à prévoir, chez les Remparts, dans le traditionnel sprint des transactions précédant la date-limite du 10 janvier, selon le directeur-gérant et entraîneur Ron Racette.

"Il y a beaucoup de pour-parlers, évidemment, a-t-il indiqué, hier, mais il n'y a pas grand chambardement dans mon équipe, de la façon dont se mènent les négociations."

Racette a dit qu'il devra vraisemblablement faire confiance à son présent matériel, pour la deuxième moitié de saison qui s'amorce ce soir, à Sorel. Ce qui, à tout prendre, ne le chagrine pas particulièrement, puisque ce matériel est quand même loin d'être mauvais.

Les Remparts ont clôturé la première partie à quelques points seulement du premier et ils sont considérés comme de sérieux aspirants au championnat de la Ligue junior majeure du Québec, avec Trois-Rivières.

pour expliquer les raisons de cette saisie.

La venue des Jaros de Beauce au Palais des sports de Saint-Georges, depuis septembre 1975, a nécessité à la ville de Saint-Georges de Beauce, des immobilisations de quelque \$100,000 dont \$70,000 spécifiquement pour les Jaros de Beauce, soit: bureaux, chambre froide, mise en place de 4 bars, salle de presse, chambre de joueurs, bureau de l'entraîneur, bancs supplémentaires, etc., a expliqué le conseiller Robert Dutil.

Du côté des conditions de locations, dit-il, celles-ci étaient parmi les plus avantageuses de la ligue nord-américaine de hockey, car il n'en coûtait aux Jaros de Beauce, que \$200 par match, somme sur laquelle la ville de Saint-Georges ne prenait qu'environ \$120 pour payer le service d'ordre à l'intérieur et à l'extérieur au Palais des sports, puis de 10 pour cent de taxe d'amusement.

Sherbrooke, Chicoutimi et Cornwall.

**Enfants prodiges**

Dans le cas des enfants prodiges Grant McNicholl et Jean Chouinard, tous deux suspendus indéfiniment avant les Fêtes, rien de neuf n'était survenu en date d'hier.

"C'est maintenant à moi de contacter McNicholl, puisqu'il a déjà fait les premiers pas, d'expliquer Racette, mais j'attends toujours des nouvelles de Chouinard."

Tandis que Racette, Mario Marois, François Vachon, Denis Turcotte, Jean Savard et Eddy Godin étaient à Montréal, hier soir, pour le match LJM-Q-URSS, les autres joueurs des Remparts rendaient visite aux Cascades de Beauport, leur filiale de la Ligue junior A du Québec, dans un match amical de mi-saison.

Les Remparts se sont d'ailleurs sentis de l'absence de cinq joueurs, baissant pavillon au compte de 5-4 face à leur club-école.

"Quant aux bars, ils étaient exploités entièrement au profit des Jaros de Beauce, et le côté assistance aux matchs des Jaros n'étant pas la responsabilité de la ville de Saint-Georges, rien ne peut donner prise à la critique au sujet de la collaboration municipale", a fait mention le conseiller Dutil.

**Le déménagement**

Volant que la ville de Saint-Georges n'ait pas collaboré pour un éventuel déménagement de l'équipe des Jaros de Beauce, selon les explications qu'a données M. Robert Dutil, "de telles allégations non-fondées à ce sujet méritent des explications, car ce n'est qu'en date du 20 décembre dernier, que M.

Lorenzo Bureau a reçu un appel du comptable des Jaros".

Celui-ci a demandé à M. Bureau s'il était possible de rencontrer le conseil municipal de la ville de Saint-Georges, dans le but d'annuler la pénalité de \$2,000 par rencontre en cas de déménagement des Jaros.

"Les Jaros de Beauce offrent, en contrepartie, le droit d'opérer le permis de boisson au profit de la ville de Saint-Georges", a souligné M. Dutil.

Comme l'a mentionné le porte-parole de la ville de Saint-Georges "M. Lorenzo Bureau, n'ayant personnellement rien à voir avec l'admini-

stration de la ville de Saint-Georges, fit transmettre cette demande au maire et à l'un des conseillers responsables des loisirs, qui jugèrent en premier lieu que cette demande n'avait aucun sens et, en second lieu, qu'il était fastidieux de convoquer à nouveau une assemblée spéciale du conseil municipal pour discuter du cas des Jaros".

**Peu d'espoir**

La réponse de la ville de Saint-Georges fut communiquée au comptable des Jaros de Beauce, avec invitation à se présenter à la séance du 27 décembre, à la condition qu'il soit dûment mandaté pour représenter les Jaros de Beauce Inc.

Toutefois, peu d'espoir lui

était laissé sur un compromis possible pour trois raisons très simples:

1—un permis de boisson n'est pas transférable et ne peut également être opéré par quelqu'un d'autre que le détenteur et ses employés;

2—même si cela avait été possible, les revenus d'opération du bar, surtout après le départ des Jaros, étaient loin d'égaliser l'amende prévue en cas de déménagement du club;

3—il était stipulé au contrat, qu'advenant son annulation, les Jaros devaient remettre immédiatement le permis de boisson à la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec.

Je crois qu'avec une telle

proposition de la part des Jaros de Beauce, il est faux de prétendre que la ville de Saint-Georges n'a pas voulu collaborer avec les Jaros, fit remarquer M. Dutil.

**Très déçu**

Quant au groupe "les Amis des Jaros" un organisme du genre de ceux que l'on crée souvent en Beauce pour mener à bien une tâche ou pour venir en aide à un organisme qui a besoin de l'appui du public pour réussir, ceux-ci expriment aujourd'hui leur déception face à l'attitude du propriétaire des Jaros de Beauce qui n'a pas collaboré comme promis, a déclaré M. Roger Dutil.

Il est regrettable qu'il en ait été ainsi, car dans le passé, de telles organisations

ont mené à bien plusieurs événements dont le plus important est sans doute l'organisation des Jeux du Québec, Hiver 1974, qui se sont déroulés à Saint-Georges.

On rappelle que sur le plan de la vente des billets de saison, les Amis des Jaros avant même le début de la saison avaient vendu 1,004 billets et qu'en retour la direction des Jaros s'était engagée à présenter une équipe représentative, ce qui ne fut pas ainsi, car l'équipe des Jaros en plus d'être décevante pour les sportifs de la Beauce, a dû même payer l'amende à la ligue nord-américaine de hockey, parce qu'elle n'allignait pas le nombre de joueurs minimum, fait mention le communiqué remis au SOLEIL.

## TOUT POUR LE MOTONEIGISTE



### HABITS MOTONEIGE OU TRAVAIL



Confortable combinaison en nylon imperméable résistant aux intempéries.

Doublure matelassée anti-gel. Pour le travail ou le sport.

**29<sup>95</sup>**

**CHAUD**

### HABITS 2 PIECES 100% NYLON IMPERMEABLE GARANTIE DE 60° SOUS ZERO



**DAMES 72<sup>50</sup>**  
**HOMMES 79<sup>95</sup>**

DISPONIBLES AUSSI: HABITS 2 PIECES MODELES ECONOMIQUES HOMMES SEULEMENT **46<sup>50</sup>**

### 1 PIECE - MODELE 1977



**47<sup>50</sup>**

**GARANTI 60° SOUS ZERO**

TISSU 100% NYLON UNE EXCLUSIVITE LATULIPPE



vous présente sa

## vente de janvier

Des rabais allant de **20% à 50%** sur toute la marchandise **AUTOMNE-HIVER** telle que

COMPLETS WARREN K. COOK et SAMUEL SOHN  
VESTONS SPORT - PALETOTS DE TWEED OU CUIR  
PANTALONS - CHEMISES - SOULIERS



Place d'Youville, Québec - Tél.: 694-0395  
Stationnement gratuit Parc-Autos d'Youville

### DOUBLURES DE FEUTRE

Pour hommes, femmes, enfants talons renforcés.

**3<sup>95</sup>**



### MITAINES

HOMMES DAMES ENFANTS

**6<sup>95</sup> à 12<sup>95</sup>**



### Fameux SOUS-VETEMENT ISOLANT

Ensemble de nylon piqué, matelassé d'entre-doublure comportant une couche épaisse d'isolant gardant la chaleur du corps. Couleur beige. Lavable. Ensemble 2 pièces. P.M.G.X.G.

**21<sup>95</sup> et 24<sup>95</sup>**

L'ENSEMBLE



### BOTTES MOTONEIGE

PRODUIT CANADIEN

Enfants Adultes **13<sup>95</sup>**

MODELE - AVEC CUIR **17<sup>95</sup>**



### VESTONS SANS MANCHES DUVET DE CANARD

IDEAL POUR LE SPORT

HAUT **4<sup>75</sup>**  
BAS **5<sup>49</sup>**

**24<sup>95</sup>**



### CASQUES MOTONEIGE

Approuvés par le Gouvernement pour votre sécurité. Choix de couleurs.

ENFANTS **18<sup>95</sup>**  
ADULTES **19<sup>95</sup>**  
MODELE "FULL FACE" **32<sup>95</sup> à 59<sup>95</sup>**

VISIERE ANTIBUEE **12<sup>95</sup>**





637 OUEST, ST-VALLIER, QUEBEC, P.Q. — C.P. 395 — G1K 6W8



**2<sup>50</sup>**



**3<sup>49</sup>**